

Carnon le 1er décembre 2014



Capitainerie du port
Quai Meynier
~~ 34280 CARNON

Monsieur Paul CORDIER
aux bons soins de Mme Anne-Laure CORDIER

10 allée de la sablière – app. D11

76100 ROUEN

Lettre RECOMMANDÉE avec AR.

OBJET : Notification d'évacuation du plan d'eau.

Monsieur,

Vous étiez titulaire d'une autorisation d'amarrage au titre de 2013 pour le navire « Mariphil ». Pour des raisons de santé, vous n'avez pas renouvelé votre convention en 2014, laissant néanmoins votre navire amarré à CARNON : il se trouve donc occupant sans droit ni titre depuis, même si vous bénéficiez de mesures de la commission de surendettement en 24 mois pour vous permettre d'apurer la redevance d'occupation 2014, soit 1.870 €.

Nous avons par ailleurs le plus grand mal à vous joindre, ou trouver une personne de vos proches qui puisse prendre en charge le suivi normal de votre navire et de sa situation ; nos appels téléphoniques restant stériles également.

Cette situation ne pouvant perdurer compte tenu des risques aux tiers, des mesures doivent être prises sans délai et en tout état de cause avant le 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, en application des dispositions du Règlement Général de Police du Port, nous vous informons par la présente que nous ne sommes plus en mesure de conserver votre navire dans le bassin portuaire pour des raisons de sécurité.

- Défaut d'assurance : la dernière attestation d'assurance qui nous ait été communiquée arrivait à échéance au 31/03/2013 ;
- Pas d'adresse ni de coordonnées pour vous joindre : nos courriers Recommandé AR en date des 29/09/14 et 28/10/14 à l'adresse que vous nous aviez indiquée nous sont revenus ;
- Absence d'interlocuteur : pas de référent à même d'intervenir à votre place en cas d'empêchement ; tous nos essais d'appels sont restés vains.
- Abandon de votre navire : personne n'a pu venir réassurer son ré-amarrage en cours d'année ; nous avons dû garantir ces nous-même ré-amarrages afin d'éviter des dégâts.

Pour ces motifs, le « Mariphil » actuellement amarré sur le ponton DUNE B sera remorqué, puis mis hors d'eau par nos soins. Il sera calé à terre, à vos pleins risques et dépens, jusqu'à son enlèvement définitif. Nous attirons votre attention sur le fait que son gardiennage vous incombe et est placé sous votre responsabilité.

Aussi nous vous demandons une dernière fois de prendre contact d'urgence avec nos services afin qu'une solution de déconstruction ou d'évacuation puisse vous être proposée. A défaut d'intervention de votre part avant le 15 décembre 2014, nous engagerons la mise en œuvre de son évacuation d'office.

Dans cette attente ultime, et ne doutant pas de votre compréhension, Veuillez croire en l'expression de nos sentiments distingués.

PO/le Maire,

Dominique BALZAMO
Conseiller municipal délégué au port